



DÉCLARATION SOLENNELLE POUR ACTE DE CESSION D'UN BAIL DE PROSPECTION

CANADA
TERRITOIRE DU YUKON
À SAVOIR :

DANS L'AFFAIRE CONCERNANT la cession d'un bail de prospection de placer pour le compte d'une société par actions

Je, _____, de _____
NOM LÉGAL COMPLET ADRESSE POSTALE COMPLÈTE

DÉCLARE SOLENNELLEMENT

que j'ai été dûment autorisé à titre d'agent de _____
NOM COMPLET DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS (LE « CÉDANT ») INDIQUÉ SUR LE DOCUMENT DE CESSION CI-JOINT

à procéder à la cession du bail de prospection de placer situé dans le district minier de _____,
NOM DU DISTRICT MINIER

à _____
NOM COMPLET DU « CESSIONNAIRE » INDIQUÉ DANS LE DOCUMENT DE CESSION CI-JOINT

JE FAIS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SOLENNELLE

consciencieusement, estimant qu'elle est véridique et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle avait été faite sous serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*, L.R.C., 1985, ch. C 5, et de la *Loi sur la preuve*, L.R.Y. 2002, ch. 78.

Fait devant moi _____, à _____
NOM DU NOTAIRE PUBLIC VILLE/LOCALITÉ/VILLAGE, PROVINCE/TERRITOIRE/ÉTAT

ce ____ jour de/d' _____ 20____.

Signature du notaire public

Signature du déclarant

Date d'expiration de la commission du notaire : AAAA/MM/JJ

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée : Je reconnais/Nous reconnaissons que les renseignements fournis dans la présente demande ou joints à celle-ci sont recueillis en vertu des articles 7 et 9 de la *Loi sur l'extraction de l'or et du paragraphe 29 (c)* de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, aux fins de l'administration de titres miniers en application de la *Loi sur l'extraction de l'or*. Ce document peut être rendu public. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le bureau du registraire minier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au 867-667-3190 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 3190.